

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 mai 2011
(convocation du 16 mai 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Mai Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
Mme. BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic	M. DUPOUY Alain à Mme. TOUTON Elisabeth
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. DUPRAT Christophe à M. SOUBIRAN Claude	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GAUTE Jean-Michel à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12 h 35
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. CAZENAVE Charles	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 10 h 10 et jusqu'à 11 h 25	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. RAYNAL Franck à partir de 10 h 40	M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles à partir de 12 h 15
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00	M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic
M. ASSERAY Bruno à Mme NOEL Marie-Claude	M. MERCIER Michel à M. PAILLART Vincent
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques	M. MOGA Alain à M. BRON Jean-Charles
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain à partir de 11 h 20	Mme PARCELIER Muriel à Mme WALRYCK Anne
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte	Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita	M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël à partir de 10 h 00	M. QUANCARD Denis à M. JOUBERT Jacques
Mme DELATTRE Nathalie à Mme LAURENT Wanda à partir de 11 h 45	M. RAYNAUD Jacques à M. AMBRY Stéphane à partir de 12 h 15
M. DELAUX Stéphane à M. DAVID Jean-Louis	M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques jusqu'à 10 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime	M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
Mme DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie-Françoise à 11 h 55	M. SIBE Maxime à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 30
M. DOUGADOS Daniel à Mme COUTANCEAU Emilie	Mme TOUTON Elisabeth à Mme SAINT ORICE Nicole à partir de 11 h 35

EXCUSEE :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association Bordeaux Games - Subvention de fonctionnement 2011 - Décision -
Autorisation**

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La filière du jeu vidéo génère un chiffre d'affaire important estimé à plus de 50 milliards de dollars au niveau mondial en 2009, avec une progression annuelle régulière d'environ 10 à 15%. En comparaison, le cinéma pèse quant à lui environ 20 milliards d'euros et la musique pratiquement 30 milliards d'euros. Au niveau européen, la France représente le 2ème marché de la production de jeux vidéos.

Au niveau local l'association Bordeaux Games recense environ 300 acteurs du jeu vidéo en Aquitaine avec une forte proportion de développeurs, l'ensemble se concentrant principalement sur le territoire de la métropole bordelaise qui occupe la 3ème place au niveau national après Paris et Lyon. Pour exemple la société Asobo Studio, implantée à Bordeaux, a été désignée comme le meilleur studio de développement de jeux vidéos indépendants français et parmi les 100 meilleurs mondiaux. De plus ce tissu local a su résister au contexte récent de crise financière, puisqu'à titre de comparaison il n'y a eu aucune fermeture de structure contre 30% de fermeture à Lyon. Ce constat positif est peut-être en partie le résultat de l'implication de l'association Bordeaux Games qui, depuis 2007, multiplie les actions et initiatives en faveur de la structuration et de l'accompagnement du réseau sur le territoire.

L'association compte aujourd'hui 29 membres actifs (Asobo Studio, Aesia, Be Tomorrow, Groupe Concoursmania...) et 3 membres consultatifs (l'Ecole Nationale du jeu et des médias interactifs numériques, Bordeaux Gironde Investissement, Society for the Advancement of the Science of Digital Games) contre cinq membres fondateurs en 2007. Elle est notamment adhérente du Syndicat National du Jeu Vidéo (SNJV) et travaille en étroite collaboration avec ses homologues régionaux (Imaginove, Cap Digital, Capital Games, Games In, Gamesud) ainsi qu'avec le réseau associatif local (ADEISO, UNITECH, INNOVALIS AQUITAINE). Le chiffre d'affaire cumulé de ces membres avoisine les 20M€ en 2010

L'association a sollicité, pour une première demande, la communauté urbaine en 2010 pour une subvention à hauteur de 10 000 € sur un budget subventionnable de 84 000 €.

Programme d'actions 2011

Les objectifs de l'association concernent plusieurs axes stratégiques de développement :

1. Animer, représenter et rendre visible la filière aquitaine des métiers du jeu vidéo. Action qui se traduira par la pérennisation des initiatives d'ores et déjà engagées sur le territoire, mais aussi par la mise en place de nouvelles actions.
 - Assurer la promotion des entreprises, du territoire de la métropole bordelaise, sur le territoire national et international, notamment par le biais de représentation des acteurs dans les manifestations.
 - Organiser des rencontres et favoriser les connexions réseau (Créative Tuesday, réunions entre membres...)
 - Servir de relais local pour les acteurs nationaux et internationaux du jeu vidéo (ex : accueil des Foundations of Digital Games)
 - Mise en place d'un rendez-vous annuel rassemblant l'ensemble des salariés des sociétés membres (300 personnes) pour favoriser la dynamique entre les entreprises.
 - L'organisation d'un salon local d'envergure nationale (action qui fera l'objet d'une nouvelle demande de subvention)

2. Fournir un soutien au recrutement et à la formation
 - Favoriser l'implantation sur le territoire de nouvelles entreprises en collaboration avec les partenaires locaux
 - Faciliter le recrutement et attirer des recrues pour les membres de l'association via notamment la rubrique emplois du site internet de l'association (près de 40 offres déjà déposées depuis septembre 2010)
 - Interfacer avec les formations initiales (enseignant/intervenant, jury, formation, sensibilisation au métier du jeu vidéo...)
 - Initier un programme de labélisation des écoles du jeu vidéo sur le territoire local, défini avec le SNJV

3. Mutualiser la représentation et l'offre commerciale
 - Veille marché
 - Veille sur les aides et mécanismes fiscaux disponibles
 - Gestion et organisation de missions collectives internationales pour permettre une représentation sur le territoire international (prise en charge des coûts de transport, d'hébergement, des stands) en partenariat avec la CCI de Bordeaux et Ubifrance.

Pour mener à bien ces actions l'association Bordeaux Games a sollicité la Communauté Urbaine de Bordeaux pour une subvention d'aide au fonctionnement à hauteur de 13 800 €.

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC
Achats non stockés de matières et fournitures	500	Prestations de services	5 000
Services extérieurs (locations mobilières et immobilières : CCIB ; assurances ; divers)	3 700	Cotisation	7 600
Autres services extérieurs (rémunérations intermédiaires et honoraires ; publicité, publications ; déplacements, missions et réceptions ; frais postaux et de télécommunication : CCIB, Services bancaires)	19 400	Subventions d'exploitation :	
Impôts et taxes	800	- Région	40 300
Charges de personnel	61 300	- CUB	13 800
		- CCIB	9 000
		- Ville de Bordeaux	10 000
TOTAL	85 700	TOTAL	85 700

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales

VU le régime E1/90 – NN 120/90 approuvé le 3 juillet 1991 et relatif aux actions collectives

VU le Schéma Métropolitain de Développement Economique approuvé au conseil de communauté du 25 mars 2011

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'Association Bordeaux Games s'inscrit dans la démarche de soutien à l'économie créative portée par la communauté urbaine et faisant l'objet d'un des objectifs prioritaires du SMDE, pour le développement et la promotion de la filière du jeu vidéo sur le territoire métropolitain.

DECIDE

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 13 800 € est attribuée à l'association Bordeaux Games pour l'année 2011.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée avec l'Association Bordeaux Games, relative à l'attribution d'une subvention d'aide au fonctionnement à hauteur de 13 800 € sur une assiette éligible de 85 700 € pour le financement de son programme d'actions 2011.

Article 3 : Les dépenses résultant de la présente convention seront imputées sur le chapitre 67, article 6745, fonction 900, CRB BD00 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 mai 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
20 JUIN 2011

PUBLIÉ LE : 20 JUIN 2011

M. NICOLAS FLORIAN